

Inscription

Je soussigné

m'inscris à la formation «**Agroforesterie : réussir sa plantation**», le **26 février 2019**

Déjeune au restaurant :

oui non

Tarif total de la formation statut VIVEA : 51 €

> Frais pédagogiques : 21 € + Frais d'intendance et de restauration : 30 € / jour

Tarif total de la formation autres statuts :

- 170 € / jour (140 € + 30 € frais d'intendance et restauration)

Voir directement avec son OPCA pour la prise en charge

Date : Signature

Société :

Mon statut

exploitant agricole (cotisant VIVEA)

salarié (cotisant FAFSEA)

autres :

Adresse de facturation :

.....

Code postal :

Commune :

Tél. :

Port. :

E-mail :

Les financeurs de nos formations :



Vous avez le droit au crédit d'impôt, le savez-vous ?

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour les formations dans certaines conditions : vous êtes chef d'exploitation et votre entreprise est imposée au Réel.

Le plafond est de 40 heures de formation par an et le crédit d'impôt est de l'ordre de 60 € par jour.

Inscription à retourner à
Christine LOPEZ
Assistante du Service Filières et Territoires
à la Chambre d'agriculture du cher
Tél : 02 48 23 04 53
Fax : 02 48 65 18 43
c.lopez@cher.chambagri.fr

Formation certifiée



www.afnor.org
Conseil-Formation

Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHER

Chambre d'agriculture
du Cher

ZA Détour du Pavé
2701, route d'Orléans
18230 Saint Doulchard
Tél. 02 48 23 04 00
Fax 02 48 65 18 43

www.cher.chambagri.fr
accueil@cher.chambagri.fr

Agroforesterie : réussir sa plantation

26 février 2019

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS
PROagri
FORMATION CONTINUE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHER



A retourner à Christine LOPEZ, Chambre d'agriculture du Cher, 2701 route d'Orléans 18230 Saint Doulchard

Votre inscription ne sera définitive qu'après retour du règlement de vos frais d'inscription et du contrat que vous allez recevoir dans les meilleurs délais. Tout stage débuté n'entraînera pas de remboursement (ou au prorata du temps de présence en cas de force majeure). Si le stage est annulé par la Chambre d'agriculture du Cher, ou si vous vous retractez avant le démarrage du stage, votre chèque vous sera retourné. Une facture vous sera fournie avec votre attestation de présence

Agroforesterie : réussir sa plantation

Connaître et appliquer les points clés de la plantation, depuis la préparation des commandes jusqu'à l'organisation du chantier



Méthode

Présentation en salle + participation à un chantier de plantation.



1 jour

Programme

Sélection des plants (*origine, types et âge des plants, etc...*).

Commande et réception.

Préparation et organisation du chantier de plantation.

Suivi de la plantation dans le temps.



Mettre en pratique sur le terrain, pour maîtriser cette étape clé du projet agroforestier

Les informations indiquées sur ce document sont susceptibles de changement.



Questionnaire attentes stagiaires

Vous venez de lire le programme de la formation. Merci de répondre à ce questionnaire, il fournit des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage. Adapter la formation au plus près de vos besoins est l'une de nos priorités.

Avez-vous déjà un projet de plantation envisagé ?

- OUI
- NON

Si OUI, quel en est l'objectif ?

.....

.....

.....

.....

Son degré d'avancement (*simple intérêt, réflexion en cours, plantation envisagée...*) ?

.....

.....

.....

.....

Avez-vous une attente particulière vis-à-vis de cette formation ?

.....

.....

.....

.....

Modalités pratiques

Date : Mardi 26 février 2019

Horaires : 9h00 - 12h30- et 14h - 17h30

Lieu : Saint Hilaire de Gondilly (18) : salle + terrain

Intervenants et leur qualité : Bernadette Vallée, gestionnaire forestier indépendante et formatrice agroforesterie

Florent Brac de la Perrière, conseiller agroforesterie, Chambre d'agriculture du Cher

Responsable de stage : Florent Brac de la Perrière

Contact : 02.48.23.04.53

Public visé : exploitant envisageant une plantation d'arbres en milieu agricole : haies, arbres alignés, arbres isolés, en culture, en prairie ou en périphérie de parcelle.

Pré-requis : aucun